



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 9 septembre 2024.

Présidence de Mme Charlotte Mathis.

La séance est convoquée à 20h00.

La Présidente souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Elle annonce que c'est avec une profonde tristesse qu'elle a appris le décès de Mme Claudia Ricci Bovier, Conseillère communale ayant siégé jusqu'au mois de mars 2023. En sa mémoire et en hommage à son engagement pour notre Commune, elle propose à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence.

La Secrétaire procède à l'appel nominal.

Y compris la Présidente, 60 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés :

M. Jakob Bircher, M. Nicolas Bircher, M. Pierre Bonjour, M. Olivier Bridel, M. Olivier Buche, M. Darel Cedraschi, M. Eugène Chollet, Mme Catherine Cottier, Mme Catherine Desaulles, Mme Cindy Felley, Mme Julie Gabriel Clerc, Mme Carole Gay-Hirt, Mme Emilie Hassenstein, Mme Corinne Jayet, M. Jérémy La Scala, Mme Rose-Marie Notz, M. Marco Ribeiro, M. Dominique Roulet, M. Baptiste Savoy, Mme Tamara Schneider, Mme Alessandra Silauri.

Absents :

M. Vincent Aeby, M. Hugo Barbey, M. Yann Patthey, M. Olivier Rodieux.

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Assermentation de deux Conseillers communaux

Comme annoncé lors de la séance du 22 juin, les Conseillères Nicole Badoux et Françoise Salamé Guex ont fait part de leur démission.

Le groupe PSIG ayant épuisé sa liste de viennent-ensuite, il a procédé selon la procédure de cooptation, art. 84 de la Loi sur l'exercice des droits politiques. La Présidente a ainsi reçu un courrier signé par 6 des 10 parrains de la liste déposée par le PSIG aux dernières élections communales, proposant la nomination de **M. Vincent Von Siebenthal**.

Le premier vient-ensuite du groupe PLR est **M. Xavier Tarin**.

La Présidente procède à l'assermentation de **MM. Xavier Tarin** et **Vincent Von Siebenthal**. Elle fait lecture de la promesse qu'ils solennisent.

MM. Xavier Tarin et **Vincent Von Siebenthal** se présentent.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2024

Des demandes d'adaptation mineures ont d'ores et déjà été communiquées. Celles-ci seront corrigées.

La Présidente procède au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

3. Communications du Bureau du Conseil communal

Correspondances :

Le 29 juillet, la Présidente a reçu un courriel concernant les places visiteurs du port de Lutry. Cette question étant du ressort de la Municipalité, elle a pris contact avec le Secrétaire Municipal, M. Patrick Csikos, afin que ses services répondent aux questions qui y étaient posées.

Le 6 septembre, elle a reçu, une invitation de la paroisse Belmont-Lutry dont elle fait lecture. Le flyer a été adressé par courriel aux membres du Conseil.

Représentations :

Le 1^{er} août, la Présidente a participé à la partie officielle et fait lecture du Pacte de 1291.

Le 2 septembre, elle a pris part à l'inauguration des deux nouvelles UAPE qui ont ouvert leurs portes à la rentrée scolaire 2024.

Divers :

Dans un souci écologique, la Présidente informe que les personnes souhaitant continuer à recevoir les fascicules papier, tels que le budget, les comptes et la gestion, sont priées d'

informer la Secrétaire avant le 20 septembre. Sans demande de leur part, une version électronique leur sera désormais envoyée.

4. Dépôt d'éventuels postulats, motions et/ou projets de règlements

Mme Claudie Leconte, dépose un postulat intitulé « *Pour un parking dans le Bourg de Lutry, au bon endroit et au bon moment !* ».

5. Préavis n° 1325/2024 Crédits supplémentaires au budget 2024 de la Bourse communale et des Services Industriels – 1^{er} semestre.

M. Ludovic Paschoud, Président de la Commission des Finances, présente son rapport : [Rapport de la Commission des finances](#).

Il remercie la Municipalité pour ses réponses favorables à l'ensemble des vœux proposés par la CoFin dans ses derniers rapports relatifs aux crédits supplémentaires et ajoute que ceux-ci feront désormais l'objet de deux préavis distincts. Cela aura l'avantage de soumettre préalablement au Conseil les crédits supplémentaires pour lesquels cela est possible et ainsi de les proposer à l'approbation avant leur engagement.

La Commission avait également rappelé dans ses vœux que les dépassements des crédits d'investissement devaient être portés à la connaissance du Conseil et soumis à son approbation dans les meilleurs délais (art. 127 RCCL Règlement du Conseil communal de Lutry). Cette manière de procéder permet dès lors à la Municipalité de respecter cette obligation.

Il ajoute que la Commission des Finances est favorable à l'octroi de l'ensemble des crédits demandés. Partant de ce constat, la Commission des Finances recommande, à l'unanimité des membres présents lors de la séance, d'accepter les conclusions du préavis.

Aucun membre de la Municipalité, ni de la Commission ne souhaite s'exprimer à ce stade.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

La Présidente procède au vote sur le préavis n°1325/2024 Crédits supplémentaires au budget 2024 de la Bourse communale et des Services Industriels – 1^{er} semestre :

Le Conseil communal de Lutry

vu le préavis no 1325/2024 de la Municipalité sur les comptes communaux,

ouï le rapport de la Commission des Finances désignée pour examiner cet objet

Décide

D'accorder les crédits supplémentaires demandés au budget de l'année 2024 tel que présenté par la Municipalité et reproduit dans le préavis, soit :

Pour la Bourse communale :

Comptes de fonctionnement budgétaires Fr. 267'000.-

Comptes d'investissement du bilan Fr. 200'000.-

Pour les Services Industriels :

Comptes de fonctionnement budgétaires Fr. 45'000.-

Comptes d'investissement au bilan Fr. 190'000.-

Le préavis est adopté à l'unanimité.

6. Discussion et votation sur la motion « Pour faciliter et accélérer le développement de l'énergie solaire à Lutry », déposée par Monsieur Vincent Arlettaz lors du Conseil communal du 22 juin 2024

La Présidente rappelle en préambule qu'il s'agit de discuter de l'opportunité de renvoyer l'objet à la Municipalité pour étude et rapport et non du fond du sujet. Elle rappelle également que chaque proposition peut être renvoyée à l'examen d'une commission de prise en considération si cinq Conseillers au moins le demandent et que l'assemblée l'accepte.

M. Vincent Arlettaz présente le texte de sa motion intitulée : [Pour faciliter et accélérer le développement de l'énergie solaire à Lutry](#)

Le texte étant en la possession des membres du Conseil, il ne souhaite pas en faire lecture mais néanmoins en expliquer l'esprit. En effet, il constate que la transition énergétique est une nécessité pour faire face aux changements climatiques et qu'à ce titre, la production de nouvelles énergies renouvelables est une nécessité à laquelle chacun doit prendre part. C'est une chose dont notre commune est consciente, en est pour preuve les résultats des votations fédérales de juin 2023 ou de juin de cette année que la population de Lutry a soutenues à un taux d'approbation encore plus élevé que la moyenne nationale. Il en veut également pour preuve le plan de législature de la Municipalité, les propos cités au sein de ce Conseil ainsi que la concrétisation de ce qui a été voté en septembre 2022, à savoir l'installation de panneaux solaires sur le toit du collège de Corsy. Ces grands projets nécessitent un processus qui peut être un peu long par rapport à ce qui est pour chacun une priorité. C'est la raison pour laquelle il propose la création d'un instrument qui viserait à faciliter et accélérer l'installation de nouvelles productions photovoltaïques à Lutry. Il s'agit d'un instrument connu, à savoir celui qui avait été adopté dans le cadre du fond Covid par ce même Conseil. Il s'agit de créer un fond de réserve spécifique et d'y adjoindre un crédit d'investissement voté par ce Conseil. Ainsi, il y aurait un cadre au sein duquel la Municipalité pourrait dépenser cet argent sans devoir repasser systématiquement par le Conseil communal pour chaque installation. Cela permet ainsi que certains projets, où la charge serait probablement démesurée et très importante en énergie, en travail et en temps pour venir avec un préavis séparé ou passer par une commission, voient cette charge justement allégée afin de faciliter le processus. Cela afin d'accélérer le déploiement et la production d'énergie photovoltaïque à Lutry et surtout afin que ce Conseil passe de la parole aux actes et traite véritablement cette transition énergétique comme la priorité qu'elle mérite d'être. Ainsi par cette motion, il invite la Municipalité à proposer la création d'un fond pour financer l'installation de nouvelles structures de production photovoltaïques.

Aucun membre de la Municipalité ne souhaite s'exprimer à ce stade.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Guy Minder remarque qu'une distinction est faite entre les petits et les grands projets. Il souhaite savoir comment cette dernière est faite car plusieurs petits projets feront tout de même des sommes importantes. Le Conseiller Arlettaz en a-t-il déjà une idée ou cela sera-t-il laissé à l'appréciation de la Municipalité ?

M. Vincent Arlettaz aurait tendance à répondre qu'il s'agit un peu des deux. En effet, si sa motion est acceptée, il incomberait à la Municipalité de venir avec un préavis qui propose concrètement au Conseil de prendre la décision de la création d'un fond et de fixer le cadre dans lequel ce crédit d'investissement pourrait être dépensé. C'est lors d'une proposition concrète que le Conseil pourrait trancher. Lors d'un projet d'envergure tel que celui de Corsy, un préavis fait sens. On peut se demander où exactement se situe la limite. Il ajoute que s'il y a une limite précise à laquelle pense M. Guy Minder qui favoriserait l'acceptation de la motion, il n'y opposerait pas d'objection particulière.

M. Guy Minder se demande s'il ne s'agit pas d'enfoncer des portes ouvertes. En effet, en début de législature, la possibilité de dépenser CHF 50'000.- a été octroyée à la Municipalité pour des événements imprévisibles et exceptionnels. Il précise être également d'avis qu'il faut accélérer cette transition énergétique par tous les moyens mais pense que la Municipalité a déjà la possibilité de financer une petite installation si elle le souhaite. Il ajoute qu'il aura tendance à s'abstenir lors du vote car l'on est encore et toujours, par rapport à la zone ville et villages, dans l'attente d'une vraie politique d'installation des panneaux solaires. En effet, dans le cadre de la commission, il y a régulièrement des citoyens, des propriétaires, qui cherchent à rénover leurs installations et les membres de cette dernière sont souvent embêtés pour adresser des réponses qui permettraient à ces personnes d'avancer. Il pense que pour accélérer les choses, il faudrait d'abord libérer les privés afin que les propriétaires puissent eux-mêmes avancer plus vite. Il ajoute que sur le fond, il trouve évidemment cette proposition intéressante.

M. Vincent Arlettaz rappelle que le préavis auquel il est fait référence ne concerne que les dépenses imprévisibles et exceptionnelles et de moins de CHF 50'000.-. Dans ce cadre-là, la pose d'installations solaires ne revêtant pas d'un caractère d'imprévisibilité ou d'exception, il n'est pas convaincu que la Municipalité puisse faire appel à cet instrument et il pense que la Commission des Finances et respectivement ce Conseil pourraient le lui reprocher.

M. Guy Wolfensberger est un peu embêté car il pense que si sur le fond nous avons tous intérêt à poursuivre l'encouragement du solaire, cette motion est sympathique mais pas très réaliste. Il déclare ses intérêts : il est propriétaire d'une maison dans le Bourg équipée de panneaux thermiques depuis de nombreuses années. Il explique que lorsque l'on pose des panneaux solaires, il faut bien souvent également refaire la toiture ce qui implique des coûts relativement importants ; il sera ainsi difficile de délimiter ce que peut couvrir le fond proposé. Par ailleurs, tenant compte de l'ensemble des investissements considérés, il s'agit de montants assez importants qui, à son avis, méritent de passer devant le Conseil, que ce soit en faisant l'objet d'un préavis ou d'un mini préavis dans le cadre du budget. Enfin, il regrette que la motion se focalise exclusivement sur le photovoltaïque et n'inclue ainsi pas le thermique. Il conclut être personnellement très intéressé à encourager les avancées de l'énergie renouvelable mais pense

qu'au vu des éléments mentionnés, cette motion n'est pas adaptée et il s'abstiendra donc lors du vote.

M. Kilian Duggan remercie M. Vincent Arlettaz pour sa proposition, au nom du groupe des Verts, qui est effectivement en lien avec le programme de législation. Il ajoute que l'on aurait pu se demander si la Municipalité n'aurait pas pu venir elle-même avec ce projet de créer un fond. Néanmoins, toute occasion est bonne au sens de son groupe pour accélérer la transition. Il est donc d'avis de renvoyer cette motion à la Municipalité. Charge à elle de définir les détails de l'enveloppe, de la limite et de la soumettre au Conseil. Il ajoute que Les Verts seront attentifs à ce que ce fond soit accompagné d'un règlement qui permette de délimiter les objets pour lesquels la Municipalité peut engager cet argent.

M. Vincent Arlettaz remercie M. Kilian Duggan et M. Guy Wolfensberger pour leurs propos constructifs. Pour la sympathie que ce dernier lui accorde, il souhaite dire qu'aujourd'hui il y a déjà des grands montants qui sont passés de la même manière. C'est par exemple le cas des enveloppes budgétaires où l'on considère que remplacer des conduites ou des lignes électriques ne nécessite pas de passer par un préavis et l'on donne donc une enveloppe globale. L'idée ici est la même, à savoir de passer par une enveloppe globale parce que l'on considère, à son avis, qu'il y a un intérêt à dire que l'installation de production photovoltaïque a un sens et que, peu importe l'endroit, cela a un sens de pouvoir le faire de manière plus aisée et rapide, ce qui permettra également finalement de produire davantage. Quant aux possibilités des énergies thermiques ou aux remarques concernant la zone ville et villages, il pense que toutes les options sont bonnes, qu'il ne faut pas en refuser une parce que l'on n'avance pas, il faut essayer d'avancer de concert. Pour la partie thermique, il n'a aucune raison de s'y opposer a priori.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La Présidente procède au vote.

Le renvoi de cette motion est accepté à l'unanimité moins 10 abstentions.

7. Discussion et votation sur le postulat « Se prémunir de la surconsommation de sucre chez les enfants », déposé par Monsieur Kilian Duggan lors du Conseil communal du 22 juin 2024.

La Présidente rappelle à nouveau qu'il s'agit de discuter de l'opportunité de renvoyer l'objet à la Municipalité pour étude et rapport et non du fond du sujet.

M. Kilian Duggan présente le texte de son postulat : [Se prémunir de la surconsommation de sucre chez les enfants](#)

Il explique que, en Suisse, environ 1 enfant sur 6, soit 15% de la population est en surpoids. L'exposition précoce au sucre ajouté favorise ce surpoids mais également d'autres maladies. En agissant tôt, au niveau local, il est possible de contribuer à enrayer ce phénomène. Le sucre est une drogue à accoutumance et, plus tôt l'on tombe dedans, plus tôt l'on risque d'y développer une dépendance. Il est donc important d'intervenir de manière précoce pour prévenir ces comportements. Il ajoute que la loi sur la santé publique du canton de Vaud prévoit un effort commun du Canton et des communes pour promouvoir une alimentation saine. Ce postulat s'inscrit donc dans cette dynamique de collaboration et d'évaluation des possibilités au niveau

local d'obtenir un effet. Il rappelle qu'il y a deux ans environ, M. Ludovic Paschoud avait déposé un postulat concernant les cours de cuisine dans les écoles. Il pense que son postulat vient développer et compléter cette proposition. Enfin, au sens de son groupe, c'est en combinant la sensibilisation et l'éducation que l'on arrivera à faire en sorte que nos enfants soient moins dépendants à cette substance qui est un enjeu de santé publique majeur.

La Présidente donne la parole à la Municipalité.

M. Alain Amy explique que la Municipalité est pleinement consciente des effets de la surconsommation de sucre chez les enfants et prend ce sujet très au sérieux. Ce printemps, la Municipalité a lancé un appel d'offres pour la confection et la livraison des repas dans les cantines scolaires. Une diététicienne d'Uni Santé faisait partie du comité d'experts chargé d'évaluer les offres et en particulier les plans de menus. L'entreprise Croc'midi est labellisée fourchette verte comme l'exigeait le cahier des charges. Ce label est très restrictif sur la consommation de sucre, y compris dans les desserts. Dans les plans de menus de Croc'midi, l'on retrouve notamment comme dessert, compote de pommes et poires sans sucre, panier de fruits frais, tarte aux pruneaux, yaourts, etc. La consommation de sucre est donc très modérée au sein des cantines scolaires. Il ajoute que les collèges ne sont pas équipés de distributeurs, il n'y a donc pas de vente de boissons ou de snacks sucrés. Le Service Jeunesse et Cohésion sociale a débuté le processus afin d'obtenir le label « *commune en santé* » qui s'intéresse à toutes les thématiques liées à la santé, et l'alimentation en fait évidemment partie, non seulement pour les enfants, mais pour toute la population. Il tient également à signaler que le Petit Cabanon, géré par le Service Jeunesse pendant l'été, ne vend, pour les boissons sans alcool, que des produits locaux et pauvres en sucre. Par ailleurs, les cuisiniers que la Commune engage pour les camps de ski et l'école à la montagne, ont été largement sensibilisés à la problématique des repas équilibrés. Dans les UAPE, la plupart des goûters sont élaborés sur place par le personnel de la FSEJ et cela toujours avec le souci de proposer des goûters pauvres en sucre. Voilà donc ce qui a été mis en place dans la commune pour limiter la consommation de sucre de nos enfants. Il est possible d'imaginer d'autres actions dans le futur, comme une collaboration avec *Diabète Vaud* lors de l'action « *MAYbe Less Sugar* » avec une campagne de communication à l'intention des enfants et même de toute la population.

Au regard de ce qu'il vient d'exposer, il estime avoir largement répondu au postulat, il lui sera d'ailleurs difficile d'en dire plus lors d'un éventuel rapport que la Municipalité devrait produire si le postulat était accepté. Il propose donc au postulant, soit qu'il soit satisfait de la réponse et qu'il retire son postulat, soit qu'il le transforme en vœu. Vœu déjà largement accepté et réalisé.

La Présidente demande à M. Kilian Duggan s'il souhaite répondre.

M. Kilian Duggan ne souhaite pas réagir pour le moment.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Raymond Sudan se demande s'il ne s'agit pas d'un faux débat puisque le Municipal en charge essaie déjà de faire le maximum. Il ajoute que ce n'est pas aux enfants que l'on devrait dire de manger moins de sucre mais plutôt à leurs parents de ne pas leur donner ces choses-là et qu'une recommandation de l'État de Vaud stipule qu'il ne faut pas mettre de distributeurs de boissons sucrées dans les établissements publics. Il se demande si c'est au Conseil communal de dire aux enfants de manger moins de sucre, mais dans tous les cas il ne s'agit pas de faire l'éducation des enfants, mais bien celle des parents. Il ajoute penser que ce débat n'amènera rien de plus que ce qui est déjà existant. Il refusera donc ce postulat.

M. Jean-Daniel Jayet pense que, lorsqu'il s'agit de la santé des enfants, l'on ne peut être que favorable à ce postulat. Après plusieurs relectures, il se rend compte que ce postulat implique un engagement à très large échelle et d'actualité. Il y a la Confédération, le Canton et son programme de législature, le Département de l'instruction ainsi que *Diabète Vaud* qui lance en 2023 son action « MAYbe Less Sugar » accompagnée de 50 partenaires, il y a également la création d'une application, d'un site web, et l'on parle également de l'association alimentation et santé. Il y a donc un grand nombre d'acteurs qui travaillent dans cette direction. Il pense que cela ayant été lancé en 2023, il serait judicieux de les laisser travailler au lieu d'amener encore plus de confusion. Il ajoute avoir élevé trois enfants qui sont tous allés aux cantines scolaires et cela lui a permis d'avoir de joyeux débats lorsqu'ils se plaignaient de la nourriture de la cantine, car il y avait beaucoup trop de légumes, et d'assumer son rôle de parent de les sensibiliser à ce qu'est une nourriture saine. Il pense que ce postulat est sain dans son intention générale, mais il n'y donnera pas suite pour ces raisons.

Mme Camille Moser remercie la Municipalité quant au changement de prestataire des cantines qu'elle connaît bien et qui est un très bon choix. Elle demande à M. Kilian Duggan s'il pense qu'il y a un réel problème à Lutry quant à cette consommation de sucre, afin de bien comprendre d'où vient sa proposition.

M. Kilian Duggan remercie la Municipalité d'avoir expliqué toutes les mesures qu'elle met déjà en place. En réponse à M. Raymond Sudan, il pense que ce postulat faisait justement sens, car il a permis à la Municipalité d'expliquer ce qu'elle fait dans ce domaine. Pour répondre à Mme Camille Moser, à titre personnel, il n'a pas d'information quant à un problème particulier à Lutry. L'on constate que c'est un problème de santé publique général donc cela lui paraissait pertinent de voir dans quelle mesure une action locale aurait du sens dans ce combat. Si la Municipalité estime qu'elle en fait déjà assez dans son champ de compétence, car il est vrai que les parents jouent un rôle important dans l'éducation et dans l'alimentation, il n'en demeure pas moins que les enfants passent une partie importante de leur vie à l'école et le champ de compétence est justement l'école donc il était pertinent de se poser la question. Au vu des réponses de la Municipalité et des prises de positions, il transforme ce postulat en vœu et se réjouit que la Municipalité tienne le Conseil au courant de l'avancée de ses projets en la matière.

8. Discussion et votation sur les motions, postulats et/ou projet de règlements déposés.

Mme Claudie Leconte présente le texte de son postulat : [Pour un parking dans le bourg de Lutry, au bon endroit et au bon moment !](#)

Elle explique être membre fondatrice de l'APE (Association des parents d'élèves) de Lutry et que la principale préoccupation, à cette époque-là, était la sécurité des élèves aux abords des collèges de Lutry. Beaucoup de choses ont été faites, notamment avec Madame Noémie Urfer, Service de la Mobilité, comme le passage piétons devant le Grand-Pont, mais les raisons pour lesquelles elle se présente devant le Conseil sont les chiffres. En effet, lorsque l'on imagine qu'il y aura 600 mouvements de véhicules par jour dans un endroit où vont se croiser 600 élèves, le risque lui paraît très important. Elle espère qu'il n'y aura jamais d'accident à Lutry, mais si toutefois cela arrivait, que cela soit peu grave, invalidant ou même mortel, les journalistes et les habitants se demanderaient ce qu'a fait le Conseil communal en 2024 lorsqu'il a voté ce parking sous le collège. Une partie de ce Conseil n'a pas envie de ce parking, une autre partie pense que c'est trop tard puisque le mandat d'étude parallèle vient d'être lancé, mais si dans quelques

années un accident mortel sur la Commune de Lutry avait lieu, ce serait gravissime. Elle pense que le Conseil communal a une grande responsabilité et encourage donc les membres de l'assemblée à bien réfléchir à leurs votes.

La Présidente donne la parole à la Municipalité.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli est extrêmement surpris que le débat du mois de juin ait à nouveau lieu. Il pense qu'il ne sert à rien de faire miroiter des risques, car il y a toujours des risques. Il souhaite préciser qu'un mandat d'études parallèles a été voté. Ce dernier comprend un parking souterrain qui est censé se situer à l'endroit du parking actuel sur lequel il y aura un collège. Pour pouvoir construire ce collège le plus rapidement possible, il est nécessaire de faire le parking avant, puisqu'il est en dessous. Concernant la construction d'un parking sous le terrain de foot, ce n'est actuellement pas possible au niveau de la planification. Tout simplement parce que le plan de quartier du port, dans lequel se situe ce terrain de sport, prévoit que la surface du terrain de foot est uniquement destinée à des infrastructures sportives. On ne peut donc pas, même en souterrain, y mettre un parking. Il ajoute que dans le postulat il est écrit : « *une alternative souvent entendue mais finalement jamais formellement abordée* », il rappelle donc que ce Conseil existait déjà avant. La question a déjà formellement été posée il y a un certain nombre d'années, ainsi qu'à la Commission de Gestion, et la réponse était la même : ce n'est pas faisable pour le moment. Avec la temporalité que l'on a pour le collège, le parking sous le collège, si l'on doit modifier le plan de quartier qui se trouve au bord du lac avec les contraintes liées à la protection des rives du lac que cela comporte, l'on va se retrouver avec un collège sans parking dessous et, pendant les 25 prochaines années, l'on ne pourra pas construire non plus un parking sous le terrain de foot. Il invite donc le Conseil à rejeter ce postulat, car il n'est pas très cohérent. Il rappelle avoir répondu à toutes les questions lors de la séance du mois de juin et explique que la Municipalité a besoin de réaliser ce collège dans la temporalité prévue. Quant à la création d'un préau perméable, il explique que le parking se trouvera sous les bâtiments et non sous le préau, la plupart du terrain étant justement perméable. Le parking répond donc à toutes les exigences, bien que ce postulat décrète qu'il ne se trouve pas au bon endroit et il ne sait pas pour quelle raison. Ce parking est nécessaire à la population de Lutry et ce qui est proposé dans ce postulat n'est pas réalisable. C'est pourquoi il propose à l'assemblée de le refuser.

M. Patrick Sutter a entendu Madame Claudie Leconte qui est très inquiète de la mixité dans le trafic entre les élèves et les voitures. Il explique que le projet ne prévoit pas du tout que les élèves passent par le chemin de la Combe, celui-ci sera plutôt réservé aux voitures. Le cheminement piéton est prévu entre les bâtiments qui vont être construits. Il n'y aura donc pas de souci de ce côté-là.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Grégory Coderey remercie Monsieur Patrick Sutter d'avoir expliqué de quelle manière les élèves se rendront au collège de la Combe, mais souhaiterait que ce schéma de mobilité s'étende à l'entier de la commune. Lorsqu'il sera expliqué, à l'aide d'un master plan des mobilités, comment les gens se déplacent, peut-être qu'il n'y aura en effet plus de questions et d'inquiétudes sur la mixité des flux et des différents usages. Il a personnellement du mal à dire s'il préfère le parking sous le terrain de foot ou sous le collège, mais il aimerait justement savoir comment l'on voit la mobilité dans notre commune dans un horizon très proche, à moyen et à long terme, ce qui permettra également d'avoir moins de longues discussions au sein du Conseil.

M. Jean-Philippe Barbey pense que tous les membres du Conseil sont d'accord et conscients que le sujet du parking est important pour l'avenir de notre commune. D'ailleurs il existait le projet de parking des jardins du château, intéressant pour répondre à cette problématique, qui, s'il avait été réalisé, aurait évité de se retrouver dans une situation si tendue aujourd'hui. Il pense qu'il serait peut-être plus important de remettre ce projet sur la table si cela est possible. Cependant, il est très étonné de ce postulat qui propose une alternative que le Conseil avait déjà envisagée il y a quelques années et dont il était l'initiateur lors de la construction du nouveau port et de la refonte du terrain de foot et qui n'avait pas été retenu au vu des coûts exorbitant par rapport au parking de la Combe. Ces surcoûts étaient motivés par la situation du terrain trop proche du lac et un renforcement des structures trop important pour sa réalisation. D'autre part, selon ce postulat, la durée des travaux serait de 2 ans au minimum, il lui apparaît impossible de trouver des alternatives avec d'autres clubs de la région qui ne sont pas équipés pour accueillir les 450 joueurs et membres du FC Lutry pour pratiquer leurs activités sportives telles que les entraînements et les matchs. Il n'ose pas imaginer le déplacement de ceux-ci plusieurs fois par semaine vers des clubs extérieurs, ce qui augmenterait le trafic routier et les émanations de CO2, ce qui va à l'encontre des idéaux écologiques. Au vu de ce qui précède, il invite les Conseillères et Conseillers à rejeter ce postulat.

M. Xavier Tarin souhaite revenir sur la notion sécuritaire à laquelle il a été fait mention. Il pense que c'est extrêmement louable de s'en inquiéter, en revanche, il y a également beaucoup d'enfants au terrain de foot. Il ne pense pas qu'y déplacer le parking soit pertinent. En outre, la problématique des parents taxis ne sera sans doute jamais empêchée. Il ajoute que l'on peut aussi gager de l'intelligence des personnes qui vont réaliser ce nouveau collège et ce nouveau parking pour avoir des points d'accès qui ne seront pas en concurrence avec le passage des enfants. En ce sens il est sensible à l'argument sécuritaire, mais pas en l'état sur ce cas spécifique.

M. Guy Wolfensberger souhaite citer une phrase de Monsieur Cédric Alber prononcée lors de la séance du 22 juin dernier : « *L'on en est au stade du crédit d'étude et l'on doit s'ouvrir toutes les possibilités de réflexion. En mettant des tabous, en se mettant des ornières, l'on s'empêche de réfléchir en toute liberté à un projet qui va impacter la Commune pour plusieurs décennies* ». Il pense qu'il ne s'agit pas de refaire le débat qui a en effet eu lieu lors de la dernière séance mais qu'il s'agit du dernier moment pour se poser la question et déterminer si c'est le bon endroit. L'on peut même oublier l'alternative proposée par ce postulat mais il souhaite, et c'est le dernier moment, que le Conseil se repose la question de savoir si c'est une bonne idée, aujourd'hui en 2024, de mettre 500 à 600 mouvements de véhicules chaque jour face à 500 ou 600 élèves. M. Patrick Sutter expliquait que le cheminement des élèves est connu et facilité, mais l'on se rappelle quand même de voir un policier chaque jour devant le collège du Grand-Pont, du moins en période de rentrée scolaire. Il pense que c'est réellement le dernier moment pour se poser la question, et que c'est tant mieux si l'on a déjà la réponse. M. Pierre-Alexandre Schlaeppli indiquait que tout cela a été vu depuis des années, il se demande alors ce que l'on en a fait car des questions de parking se sont encore posées lorsque M. Jean-François Chapuisat demandait à réfléchir à ces parkings alternatifs. Tant mieux si des solutions ont été discutées et analysées, il pense donc que le travail du postulat sera de remettre un rapport extrêmement facile à rédiger puisqu'il est déjà connu. Il ajoute qu'à titre personnel il soutiendra bien sûr ce postulat.

M. Vincent Arlettaz avoue une certaine surprise lorsqu'il lit ce postulat et entend certains propos dont certains qui viennent d'être tenus. Il rappelle que l'assemblée est un Conseil communal, une autorité qui a pris la décision le 22 juin de dire qu'elle voulait élaborer les plans concrets pour construire un collège sur un parking à un endroit précis. Il s'étonne beaucoup que

l'on revienne trois mois plus tard pour essayer de rouvrir le débat qui a eu lieu et qui a été tranché par le Conseil. La question de séparer le parking d'une part, ou peut-être de le déplacer, et le collège d'autre part a été évoquée le 22 juin. Le Conseil n'a pas souhaité aller dans cette direction. Si l'on rouvre le débat aujourd'hui, cela veut-il dire qu'il doit déposer un postulat lors de la séance d'octobre pour que le parking soit remis sous le collège, qu'un autre Conseiller redéposerait lors de la séance de décembre pour qu'on le déplace ailleurs et ainsi de suite ? Il y a une décision du Conseil, le délai référendaire est échu, la décision est en vigueur, le Conseil doit l'appliquer, et, sur le simple principe procédural, il pense que si quiconque d'autre, par exemple des personnes opposées à ce parking, était venues aujourd'hui avec un postulat proposant de ne pas le faire, le Conseil se serait uni contre ce postulat pour dire qu'il est trop tard, il s'étonne donc que cela vienne à ce moment-là. Il ajoute que ce débat a eu lieu maintes et maintes fois. Séparer les deux projets a eu lieu en juin et la question de faire un parking précisément sous le terrain de foot a été posée dans le cadre de la commission sur le mandat d'études parallèle présidée par M. Alain Plattet. Ce point apparaît dans le rapport de commission. La commission à l'unanimité de tous ses membres a considéré qu'il n'était pas opportun de séparer les deux projets car cela décalerait le timing, car cela ferait prendre du retard à l'ensemble et ce ne serait pas une bonne possibilité. Ce débat a eu lieu et, puisqu'il est de coutume de citer les Conseillers d'autres partis, il souhaite citer M. Guy Minder, qui, lors de la séance du 22 juin, disait que l'amendement déposé en juin arrivait « *comme la grêle après la vendange* ». Il n'est pas expert viticole mais trouve que trois mois plus tard, c'est encore plus tard et cela lui pose encore plus de problèmes. Il ajoute que M. Guy Minder disait aussi qu'il « *pense très sincèrement que les habitants de Lutry comprendraient extrêmement mal que l'on ne reconstruise pas un parking là où il y en a déjà un* ». Il est parfaitement d'accord avec le Conseiller Guy Minder dans ses propos du 22 juin et pense qu'il faut être cohérent avec ce que l'on a dit et décidé au sein de ce Conseil respectueux de nos institutions. Ce dossier est tranché, il propose donc de rejeter ce postulat et d'aller de l'avant.

M. Denis Richter souhaite corriger M. Vincent Arlettaz. En effet, le débat sur la séparation des deux projets n'a pas eu lieu en commission car c'est lui-même qui l'a proposé lors de la dernière séance, durant laquelle le Conseil a débattu du parking mais jamais de la séparation. Il ajoute penser que ce parking est effectivement au mauvais endroit et que la Municipalité ne planifie pas de manière coordonnée. L'on a une politique scolaire, une politique de mobilité, mais qui ne sont jamais confrontées, ce qui manque cruellement. Il ajoute qu'un réel débat n'a pas eu lieu, bien que les conclusions aient été votées et se réjouit de voir les réactions lors de la mise à l'enquête. Ce collège ne sera selon lui pas bientôt construit, car il y aura à nouveau des procédures qui mèneront jusqu'au Tribunal fédéral, car dans cette commune l'on ne coordonne ni ne planifie.

M. Guy Minder remercie d'avoir lu le PV avec autant d'attention et confirme avoir voté le préavis avec l'objet qu'on lui a présenté et il ne revient pas en arrière. L'objet présenté a une forme de cohérence et en l'absence de choix il pense que c'est une bonne chose. Comme le dit M. Guy Wolfensberger, il pense que c'est la dernière minute et que l'on a le droit de se reposer cette question. Il ne s'agit pas d'être contre le parking, il est même prêt à en voter deux puisqu'ils seront utilisés. Il pense que ce qui a été proposé au Conseil a une forme de cohérence mais rejoint son préopinant qui pense qu'il y a quand même un problème de qualification générale et que, si le Conseil a l'opportunité d'en parler, il ne faut pas faire l'économie de ce débat.

Mme Claudie Leconte remercie l'assemblée pour ce débat et maintient son postulat.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote.

Le renvoi de ce postulat est refusé par 33 non, 15 oui et 11 abstentions.

9. Communications municipales

Le Conseil a reçu quatre communications municipales.

[Communication 693/2024 Séances du Conseil communal 2025](#)

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

[Communication 694/2024 Extension du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques au parking de Savuit](#)

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Valérie Dormenval souhaite savoir s'il serait possible d'ajouter des prises pour les vélos électriques au même endroit.

M. Charles Monod explique que ce n'est pas possible car c'est un système de recharge couplé à un système de paiement. Il faudrait pour cela installer des prises standards et cela crée également le risque de se faire voler son chargeur. Les connecteurs n'étant pas tous les mêmes, il n'existe actuellement pas un tel système. Il ajoute que s'il existe une solution, elle sera bien évidemment étudiée.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

[Informations municipales aux Conseillers communaux 17/2024](#)

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Camille Moser a vu qu'il y avait un film sur Lutry et souhaiterait savoir s'il est possible de le visionner.

M. Charles Monod répond qu'il est en effet possible de le visionner. Il y a un lien vidéo sur le site internet de la commune. Il ajoute que ce film est présenté aux nouveaux habitants et nouveaux citoyens chaque année et qu'il y a pour projet de l'actualiser si le Conseil communal y accorde un budget.

Mme Camille Moser a une question concernant l'information sur le règlement du personnel communal et l'échelle des salaires ainsi que la mise en œuvre d'une commission consultative du personnel communal. Elle souhaite savoir s'il y a une raison particulière à toutes ces évolutions et si l'échelle des salaires ou le règlement du personnel ont connu des modifications notables.

M. Charles Monod, comme expliqué lors de la dernière séance par suite d'une intervention de Mme Charlotte Mathis, répond qu'il s'agit d'un processus plus ou moins nouveau, car cette commission consultative avait semble-t-il existé il y a environ 20 ans. Ce processus en est à sa

genèse et le Conseil aura l'occasion de se pencher sur ce règlement. L'idée étant que celui-ci entre en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Réponses municipales à des interpellations ou questions du Conseil communal n°1/2024

Il s'agit d'une réponse à la question de la Conseillère Alessandra Silauri du 6 mai 2024, ainsi que d'une réponse à la question du Conseiller Raymond Sudan du 6 mai 2024.

Madame la Conseillère Silauri étant absente ce soir, la Présidente propose qu'elle intervienne lors de la prochaine séance si elle le souhaite.

Monsieur le Conseiller Sudan souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Raymond Sudan préfère s'exprimer lors de la prochaine séance.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

10. Interpellations, questions et divers

Mme Valérie Dormenval souhaite savoir s'il existe un état des lieux, une planification, un budget spécifique pour l'entretien des bâtiments. Elle pense en particulier au château et à son extérieur.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppi explique qu'un budget est prévu chaque année pour l'entretien des bâtiments communaux. Celui-ci s'élève à CHF 1,4 million. Concernant le Château, la Municipalité temporalise et fixe des échéances par rapport à la qualité du bâtiment. Des travaux sont effectués selon un programme. Le changement des fenêtres pour les rendre isolantes vient d'être fait, par exemple. L'extérieur du château a été refait il y a quelques années et est aujourd'hui estimé être dans un état correct. Il ajoute que l'entretien des bâtiments fait l'objet d'un suivi. Des entretiens généraux et spécifiques sont fixés d'année en année. Il répondra plus précisément par la suite puisqu'une interpellation relative à ce sujet va être déposée.

M. Guy Wolfensberger souhaite déposer une interpellation intitulée « Efficience énergétique des bâtiments communaux à Lutry », à la suite d'une motion qu'il avait déposée le 7 décembre 2019.

La Présidente rappelle que, selon le règlement du Conseil, l'on peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration, si celle-ci est appuyée par cinq membres au moins, elle est développée séance tenante.

Cela étant le cas, **M. Guy Wolfensberger** fait lecture du texte de son interpellation : [Demande suivi motion "Efficience énergétique des bâtiments communaux à Lutry" déposée le 7 décembre 2019](#)

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli explique que cette motion a en effet été déposée en 2019. La Municipalité y proposait une réponse le 5 décembre 2020 avec une stratégie. A savoir, établir un diagnostic des bâtiments, calculer le coût des travaux, optimiser les scénarios. Ensuite de cela, prioriser les investissements, évaluer l'âge du parc immobilier et planifier les investissements. Dans le rapport de gestion 2023, il a été fait état de l'avancement des travaux. La société *Epicure* a été mandatée pour évaluer l'état de chaque bâtiment, ce qui a été fait. Il ajoute que le Conseil se rappelle sans doute qu'une dépense avait été demandée au niveau du budget pour le programme *investimmo* qui permettait de prioriser et de chiffrer ces différentes interventions. La Municipalité a donc pu identifier les travaux à prévoir à court terme. Dans les 5 ans à venir il s'agit d'une somme d'environ CHF 7 millions. Les travaux à engager à moyen terme, dans les 5 à 10 ans, se chiffrent à CHF 12,5 millions et ceux à plus long terme sont estimés à CHF 11,5 millions. L'analyse faite par *investimmo* se basait sur trois indicateurs : le degré d'intervention, le degré d'urgence et l'âge apparent. Il ressort de cette étude que si l'on souhaite pouvoir maintenir l'âge apparent de notre parc, il faudrait disposer de CHF 1,2 millions par année, pendant les 15 prochaines années. Si l'on souhaite rajeunir l'âge apparent de notre parc, et notamment y inclure les problématiques d'énergie et de récupération énergétique, il faudrait disposer de CHF 1,7 millions par année, en sus du budget usuel de CHF 1,4 millions. Et si l'on limite les ressources et que l'on n'investit que CHF 0,6 millions par année, le parc immobilier va vieillir, ce qui n'est pas l'objectif. La Municipalité va digérer ces chiffres, créer une temporalité, bien que la Municipalité sache déjà quelles sont les interventions les plus rapides à faire, et sur cette base reviendra devant le Conseil avec une proposition de dépense qui va s'étaler sur plusieurs années et qui sera en sus du budget usuel. L'année prochaine il y aura vraisemblablement un préavis, ou du moins des informations liées à la temporalité des dépenses d'investissement qui seront nécessaires pour le parc immobilier communal.

M. Guy Wolfensberger remercie M. Pierre-Alexandre Schlaeppli, mais n'est pas du tout satisfait par cette réponse. Il se permet de revenir sur les aspects formels qu'a rappelé M. Vincent Arlettaz. Il lui semble qu'une motion est relativement contraignante pour la Municipalité, il lui semble qu'elle a été adoptée de façon unanime, qu'elle était relativement claire et sur une durée suffisamment longue, de 2021 à 2026. La Municipalité a joué le jeu sur la première étape, en 2020, elle a en effet présenté une stratégie. Il espérait benoîtement que les 2/3 du chemin seraient accomplis aujourd'hui. Il est surpris d'entendre que l'on va expliquer plus tard. Il n'est pas d'accord et se déclare fâché et surpris. D'autant plus surpris que l'on constate que, en 2019, avant l'Ukraine, avant toutes les problématiques que l'on connaît aujourd'hui, le Conseil a demandé d'aller dans une direction, et que cette direction a été complètement ignorée. Il répète être surpris mais surtout fâché.

La Présidente propose de passer à une résolution.

M. Guy Wolfensberger pense que les conclusions de la motion étaient très claires et ont été votées. Il croit donc que la Municipalité doit refaire une réponse qui suit celle de 2020. Une réponse formelle est attendue.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli est étonné que M. Guy Wolfensberger prenne de tels airs et se dise fâché. Il est lui aussi fâché parce que la réponse qui a été faite est très claire. Le patrimoine immobilier comporte plusieurs dizaines d'immeubles, le travail a été fait, ce dont il était parfaitement au courant. Il s'agit maintenant de digérer un montant d'investissement de CHF 25 millions et cela ne se fait pas en cinq minutes. C'est pourquoi, comme il le lui a dit au téléphone, la Municipalité va venir avec un préavis afin de pouvoir étaper cela et c'est le Conseil qui fera les choix. En l'occurrence, la Municipalité effectue le travail qui a été demandé. Or, lorsqu'il

s'agit d'autant de bâtiments d'importance, il ne peut l'être en 5 minutes. Un préavis sera donc proposé.

M. Loris Buret pose une question concernant le préavis 1307/2022 relatif à la réhabilitation des collecteurs d'eaux usées. Il souhaite savoir si, à la suite des crûes qui ont à nouveau eu lieu cette année, ces travaux avaient apporté satisfaction.

M. Etienne Blanc répond qu'il n'y a pas assez de recul pour savoir si effectivement il y a moins d'eaux usées qui arrivent à la STEP grâce aux travaux effectués, mais la Municipalité reviendra lorsque ce sera le cas, avec des chiffres précis.

M. Esteban Jayet a une question concernant la butte du Stand de Tir de Chanoz-Brocard. La Confédération ainsi que le Canton prévoient des indemnités pour l'assainissement des buttes de tir. De ce fait, il souhaite savoir si des récupérateurs de balles ont été installés ? Si le Stand de tir de Chanoz-Brocard a déjà fait l'objet d'une investigation sur les risques de pollution sachant que celui-ci se trouve au-dessus de la Lutrive ? Il ajoute avoir entendu dire qu'il y avait une ancienne déchetterie à l'emplacement du stand de tir, n'ayant pas réussi à vérifier cette information, il souhaiterait savoir si elle est juste ? Pour terminer, il souhaite savoir si quelque chose est prévu à court terme pour vérifier l'état des sols et envisager un assainissement si besoin.

M. Charles Monod répond qu'il y a en effet des récupérateurs de balles sur les trois distances car ce stand de tir propose les distances de 25 mètres, 50 mètres et 300 mètres. Il explique que les stands de 25 et 50 mètres ont été rénovés relativement récemment. Il ajoute que la Confédération avait informé de la possibilité d'obtenir des subsides pour l'assainissement des buttes de tir. Il y a quelques années, un inspecteur fédéral était venu et avait constaté qu'il n'y avait pas de souci du fait de la proximité de la forêt. Au mois d'août dernier, une nouvelle inspection a été menée et a relevé certains points à contrôler. Les services de la commune ont reçu le rapport d'inspection il y a très peu de temps et sont en train d'évaluer les travaux qu'il y aurait lieu d'effectuer et qui ne concerneraient que le stand de 300 mètres. Il ajoute que cela figurera dans le rapport de gestion et que, si des travaux plus importants devaient être faits, cela le serait dans le cadre du budget. Il ne pense pas qu'il soit nécessaire que cela fasse l'objet d'un préavis car les installations sont bien entretenues.

M. Antoine Blondel souhaite remercier la Municipalité, son service jeunesse et en particulier M. Yannick Cochand, pour tout ce qui se fait sur la commune. Il prend pour exemple l'accueil des jeunes de 18 ans, mais ajoute que cet événement a eu lieu le jour avant le début du baccalauréat. Il demande s'il serait possible de mieux synchroniser les dates des événements avec les gros calendriers tels que ceux des gymnases ou des universités.

M. Alain Amy explique que le service essaie de coordonner l'accueil des jeunes avec celui des nouveaux habitants, mais qu'il est vrai que ces gros calendriers n'ont peut-être pas été consultés. Il profite de cette intervention pour rappeler que le 31 octobre aura lieu la Fête des Morts, dans le Bourg, avec des spectacles et invite l'assemblée à y participer.

Mme Claudie Leconte annonce que les Indépendants et Verts Libéraux organisent une conférence dans cette même salle le 3 octobre prochain. Elle aura pour thème les problématiques

liées aux véhicules comme par exemple celle de déterminer si renouveler sa voiture polluée plus ou moins. M. Nicolas Leuba, membre du comité central de l'UPSA (Union Professionnelle Suisse de l'Automobile), en sera l'invité.

M. Jean-Samuel Leuba rappelle à l'assemblée que l'Association du pressoir du château procèdera à sa pressée annuelle le samedi 5 octobre. Il ajoute que cette année, le pressoir fêtera ses 150 ans et que la Municipalité s'est associée à l'association pour procéder à la pressée. Il invite les membres du Conseil à y participer.

M. Esteban Jayet a une question relative aux plantes néophytes. En Suisse, les néophytes envahissantes se sont révélées être un réel danger pour la diversité biologique, c'est pourquoi les activités concernant ces espèces, comme l'information et la sensibilisation, l'endiguement et la lutte doivent encore augmenter, particulièrement au niveau régional. Il souhaite savoir si, à ce jour, à Lutry des actions régulières, pour contrôler cette prolifération, voire l'endiguer sont menées. Si oui, lesquelles ? Il suggère des actions de sensibilisation, voire de contrôle auprès des privés et des garden centre ou autres commerces. Cela serait une bonne approche pour permettre à tout un chacun d'adopter une attitude responsable dans un but commun de protection de l'environnement et de la biodiversité.

M. Etienne Blanc explique que les services de la voirie sont parfaitement formés à ce genre de problématiques. Ils éliminent ces plantes à chaque fois qu'ils en rencontrent. Il ajoute que la Municipalité communique de manière ponctuelle à ce sujet mais concède qu'elle pourrait encore améliorer cela.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 21h45.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente



Charlotte Mathis



La secrétaire



Danahé Palmon